



54. SIMNYMPHEE



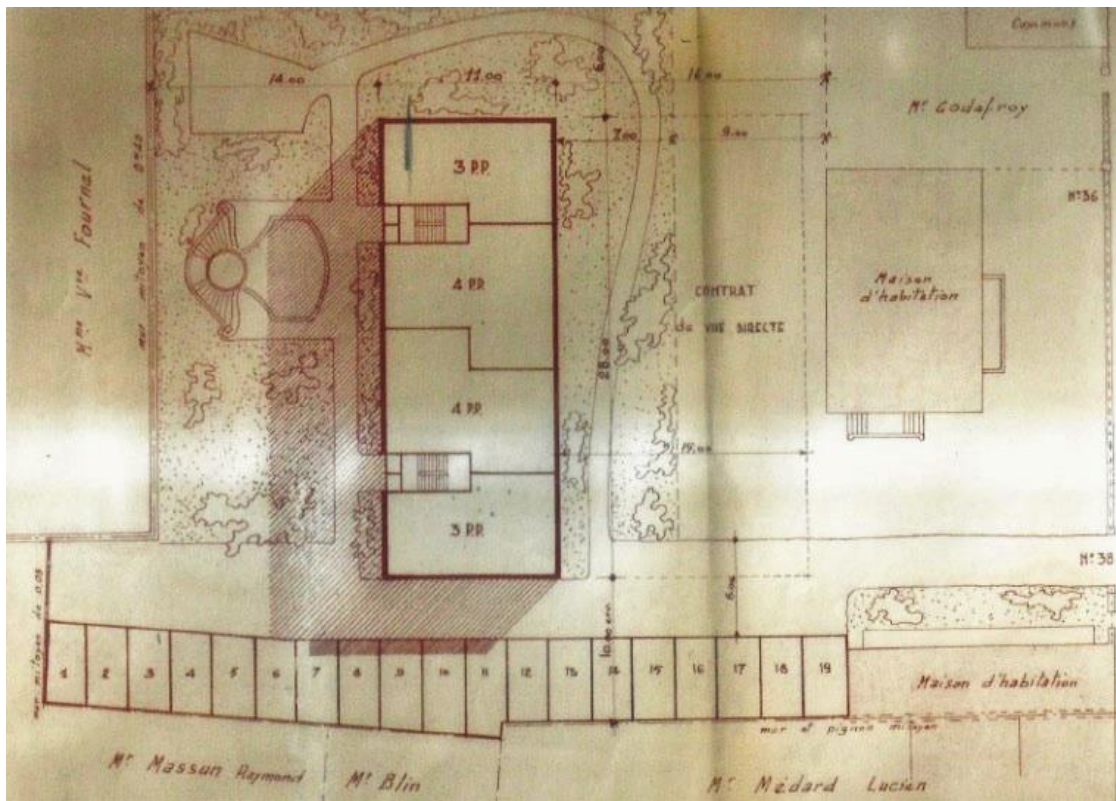
Photo d'époque. Fonds Lesné-Bernadac.

Type de construction : logements.

Immeuble : R+2, 12 appartements, 800 m².

Année de construction : 1957.

Adresse : 38 avenue du Maréchal Foch, Chatou (Yvelines).



Plan de masse. Fonds Lesné-Bernadac.

Réf : TR
Réception provisoire.
Simmyphe

Paris, le 28 Octobre 1958.

Société CHEVILLIER
80 Rue de Provence
PARIS.

Messieurs,
Vous voudrez bien trouver ci-joint le procès-verbal de réception provisoire des travaux de l'Entreprise CLEM.

Ce document est destiné à votre dossier.
Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

R. PROHLERBE

PROPRIÉTÉ DE SIMMYPHE
28, Avenue du Maréchal Pech à CHATOU(S.S.O.)
à usage de Habitations

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION
DÉFINITIVE DES TRAVAUX

L'AN MIL NEUF CENT CINQUANTE NEUF le 26 SEPT 1958

M SIMMYPHE Propriétaire...
M M^{me} LESNÉ & M BERNARD-BERNADAC, 53, Rue Anne PARIS Architecte...
M JAUHIN FLEURY Entrepreneur de MENUISERIES & ESPACES VERTS
Demeurant à FUZAUX(Seine) 11, rue Marius Jacotot

Se sont réunis à SIMMYPHE
pour procéder à la réception définitive des travaux exécutés pour la construction
d'un immeuble à usage d'habitations (marché du 15 décembre 1958)

Après examen des travaux exécutés nous avons reconnu que ceux-ci sont conformes aux prescriptions des cahiers des charges et devis descriptifs et se trouvent en bon état d'entretien et que, en outre, tous les travaux prescrits lors de la réception provisoire ont été exécutés.

En conséquence, nous déclarons que les travaux sont recevables sous réserve de la responsabilité décennale et autres, prévues aux articles du Code civil et qu'il y a lieu d'en accorder la réception définitive et nous avons dressé le présent Procès-Verbal de réception définitive pour valoir ce que de droit.

VU ET ACCEPTÉ :
L. Propriétaire...
Le Gérant : *J. Chevalier*
J. CHEVALIER Vu : L. Architecte...
VU ET ACCEPTÉ :
L. Entrepreneur...
H. Arnaud
M. Médard

Procès-verbal de réception des travaux. Fonds Lesné-Bernadac.

C'est encore une copropriété financée avec le système des primes. Dans ce cadre économique, nous avons surtout construit dans l'ouest parisien, Chatou, Le Vésinet, Rueil-Malmaison, Le Port-Marly.

Très souvent, comme le foncier n'était pas cher, les promoteurs trouvaient, pour des prix très raisonnables, de beaux terrains, qui aujourd'hui vaudraient des fortunes. Par contre, le mécanisme des subventions publiques nous obligeait à construire des immeubles, avec des moyens très réduits. Ce qui fait que dans des opérations comme SIMNYMPHÉES, nous placions les garages à l'extérieur, parce que cela coûtait beaucoup moins cher que de les construire dans les sous-sols, que nous étions obligés de réserver aux caves.

Aujourd'hui, on voit même des terrains qui coûtent plus cher au mètre carré que le prix de construction proprement dit. On ne ferait donc jamais ça, on construirait les garages en sous-sol et l'on n'irait pas s'amuser à mettre des parkings qui sont moches à l'extérieur. Il y aurait un jardin, un parc...

SYMNYMPHÉES, c'était une autre époque. Entre 1957 et maintenant, le niveau de vie a grosso modo quintuplé¹.

1. Entretien avec Emmanuel Bernadac enregistré en 2011.



État 2017. Photo Arnaud Lesné.

